Etat des lieux et définition des besoins pour les élèves en situation de handicap

Pilotes

Mme Bourdy-Mussington, enseignant référent pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin M. Parisot, chargé de mission auprès de l'inspecteur d'académie - directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Priorités

- Nationale: BO du 19 février 2015: La scolarisation des élèves en situation de handicap, BO du 27 août 2015 (ULIS), BO n°32 du 7 septembre 2006: mise en œuvre et suivi des PPS
- ➤ Académique : Axe 1 priorité 3 : La prise en charge des élèves à besoin particulier (handicap, troubles «dys», EIP)
- D'Pass : Etat des lieux et définition des besoins pour les élèves en situation de handicap à partir d'une enquête annuelle

Constats

A Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, un nombre important d'élèves en situation de handicap. Une absence de structure extérieure à l'Education nationale pour prendre en charge ces enfants aux handicaps souvent divers.

Objectifs

Faire un état des lieux précis des demandes afin de proposer des solutions en adéquation avec les besoins des élèves en situation de handicap.

Indicateurs de réussite

Tous les élèves en situation de handicap scolarisés dans des conditions d'enseignement qui respectent les préconisations des textes officiels.







Service de l'éducation

des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Calendrier

Rentrée 2016 :

- Fermeture d'une ULIS école à Saint-Barthélemy ;
- Ouverture d'une ULIS collège TED à la cité scolaire ;
- Ouverture d'une ULIS collège TFC au collège de Mont des Accords ;
- Ouverture d'une ULIS collège TFC au collège de Quartier d'Orléans.

Rentrée 2017:

Ouverture d'une ULIS lycée au LPO

Besoins

Rentrée 2017 :

Formation des enseignants pour avoir des enseignants spécialisés avec ces élèves en situation de handicap.

Rentrée 2018 :

Ajustement (ouverture/fermeture) du nombre de classe ULIS (école/collège/lycée) en fonction des demandes et des besoins réels sur les deux collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Évaluation

Répondre aux demandes et anticiper l'évolution des besoins en terme de places nécessaires pour des élèves en situation de handicap.

Bilan d'étape

2017

A Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, 199 élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps sont scolarisés dans le premier et dans le second degré (101 dans le premier degré et 98 dans le second degré).

Ces 199 élèves se répartissent de la manière suivante : 134 élèves au sein des dispositifs ULIS (53 dans le premier degré et 81 dans le second degré) et 65 élèves suivent leur scolarité en classe ordinaire, certains sont accompagnés par des AESH (48 dans le premier degré et 17 dans le second degré).

Rentrée septembre 2017 :

- Ouverture d'une seconde unité ULIS lycée au LPO
- Ouverture d'une ULIS TFC à l'école élémentaire Omer Arrondell







iaint-Barthélemy

Service de l'éducation

des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

> Bilan d'étape

> > 2018

A Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, 188 élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps sont scolarisés dans le premier et dans le second degré (94 dans le premier degré et 94 dans le second degré).

Ces 188 élèves se répartissent de la manière suivante : 137 élèves au sein des dispositifs ULIS (56 dans le premier degré et 81 dans le second degré) et 51 élèves suivent leur scolarité en classe ordinaire et certains sont accompagnés par des AESH. Au total 47 élèves sont accompagnés par des AESH (29 dans le premier degré, 7 dans le second degré et 11 en ULIS)

Besoins rentrée septembre 2018 :

Formation des enseignants pour avoir :

- Dans les dispositifs ULIS des enseignants spécialisés
- Des enseignants de classes ordinaires de plus en plus informés des modalités de scolarisation des élèves porteurs de handicap (dys, autisme, ...)

Evaluer les demandes afin d'anticiper les besoins en terme d'aides humaines nécessaires (AESHi) et de matériel pédagogique adapté.

Améliorer la formation initiale des AESHi et AESHco.





